



Rouen Vacances Jeunes

Contrat d'engagement

Nom du parent / représentant(e) légal(e) :

Adresse :

Nom et prénom de l'enfant/jeune concerné :

Le jeune s'engage à :

- Respecter le règlement du séjour établi par l'organisateur.
 - *En cas de non-respect de ce règlement le jeune se verra refuser l'aide du dispositif Rouen Vacances jeunes l'année suivante.*

Le parent s'engage à respecter le règlement ci-dessous:

- **Article 1** : Une annulation peut être demandée par la famille mais celle-ci doit être faite dans un délai de 3 semaines avant la date du séjour,
- **Article 2** : Toute annulation est impossible à compter du 1^{er} juillet sauf en cas de forces majeures (justificatif à l'appui)
 - *En cas de non-respect de l'article 1 et 2, il sera demandé le remboursement du séjour.*
- La participation financière de la famille doit être réglée au minimum 15 jours avant le départ auprès des organisateurs de séjours.
 - *Faute de quoi, le jeune ne pourra pas partir.*
- **Article 3** : en cas de rapatriement pour mauvaise conduite les frais de retour (déplacements train, taxis...) seront à la charge du parent.

Fait à Rouen le/ 2025

Signature du jeune

Signature du parent

Signature de l'accompagnateur

Conformément aux articles 15, 16 et 17 du règlement général sur la protection des données (RGPD), toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au délégué à la protection des données de la Ville de Rouen : par email : rouen.dpd@rouen.fr ou sur le site de la ville : rouen.fr/protection-donnees